

# PARLEMENT EUROPÉEN

DÉLÉGATION POUR LES  
RELATIONS AVEC  
L'EUROPE DU SUD-EST

# SABOR CROATE

SOUS-COMMISSION POUR  
LA COOPÉRATION AVEC  
LE PARLEMENT EUROPÉEN

## PROJET DE PROCÈS-VERBAL

**12<sup>e</sup> réunion interparlementaire Parlement européen – Sabor croate  
Bruxelles, 17 – 18 février 2004**

### Table des matières

#### Page

1. Adoption du projet d'ordre du jour.....	3
2. Approbation du procès-verbal de la 11 <sup>e</sup> réunion Parlement européen – Sabor croate Réunion interparlementaire de Zagreb, les 24 et 25 mars 2003.....	3
3. Les réformes de l'administration judiciaire et publique.....	4
4. Application de la loi constitutionnelle sur les minorités et le retour des réfugiés.....	5
5. Situation économique en Croatie.....	7
6. Coopération régionale et questions ouvertes avec les pays voisins.....	9
7. La coopération de la Croatie avec le TPIY (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie) .....	11
8. Application de l'Accord de stabilisation et d'association et perspectives futures pour l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne .....	12
9. Divers .....	14
10. Date et lieu de la prochaine réunion .....	14

#### **Annexe: Liste de présence**

25 août 2004  
SMZ/SW/pel

La séance est ouverte le mardi 17 février 2004 à 15 h 13, sous la coprésidence de M<sup>me</sup> Doris PACK, présidente de la délégation du Parlement européen pour les relations avec l'Europe du Sud-Est, et de M. Neven MIMICA, président de la délégation du Parlement croate pour les relations avec le Parlement européen.

**M<sup>me</sup> PACK et M. MIMICA** ouvrent la séance et saluent les membres des deux délégations parlementaires et les invités représentant les institutions de l'Union européenne et le gouvernement croate.

**M. GAFFEY**, directeur pour l'Europe du Sud-Est au ministère irlandais des affaires étrangères, au nom de la présidence en exercice du Conseil de l'UE, déclare que les relations de l'Union européenne avec les pays des Balkans occidentaux restent une priorité importante pour la présidence irlandaise, comme elles ont été prioritaires pour les présidences italiennes et grecques. Après le sommet de Thessalonique, le progrès viendra de l'Accord de stabilisation et d'association, de la coopération régionale et de l'application des divers accords y afférents. Toutefois, la majeure partie du progrès restant à effectuer se trouve dans les mains de la Croatie. Pour l'Union européenne, l'événement clé de 2004 est l'élargissement, et il considère que la Croatie, en tant qu'entité démocratique, fera face de manière réaliste au défi de la préparation à l'adhésion à l'Union européenne. La présidence irlandaise attend au printemps l'avis de la Commission, qui doit déterminer si la Croatie est prête à entamer les négociations d'adhésion, et elle est sûre que des remarques positives seront émises sur les progrès réalisés au niveau de l'économie et dans le domaine de la coopération régionale. En ce qui concerne le dernier point, en particulier, la présidence attend avec intérêt les progrès de la Croatie dans ses bonnes relations avec ses voisins, et le dialogue et les solutions pour les questions ouvertes. La Croatie doit également coopérer pleinement avec le TPIY, et ce d'abord dans son propre intérêt.

**M. LEIGH**, directeur général adjoint de la direction générale des relations extérieures, au nom de la Commission européenne, déclare que la Commission prépare son avis sur la base des mêmes principes et de la même méthodologie utilisés dans le passé pour d'autres aspirants candidats. Les informations seront rassemblées à partir d'un grand nombre de sources différentes, en plus des autorités croates, et il assure que l'avis sera aussi objectif que possible. L'avis sera divisé en trois parties, bien qu'il se concentrera essentiellement sur les critères politiques. Le premier facteur de décision visant à évaluer le respect des critères politiques sera la coopération de la Croatie avec le TPIY. La Commission a reçu un rapport du Tribunal et entretient toujours des contacts réguliers avec l'institution. On peut noter une amélioration dans le domaine de l'accès du Tribunal aux documents croates, mais le plus grand problème concerne le cas du général Gotovina. La Commission a pris note des récentes décisions constructives prises par le Premier ministre croate et espère voir se profiler rapidement une solution positive à l'affaire. En ce qui concerne le retour des réfugiés, la tâche la plus importante maintenant est l'application des anciennes et des nouvelles lois, et la suppression d'obstacles potentiels pour ceux qui seraient désireux de rentrer, mais on dénombre également quelques incidents alarmants, comme le récent incendie de la maison d'un serbe retourné en Croatie. Il mentionne les récentes élections partielles (élections supplémentaires) pour la représentation des minorités dans les organismes gouvernementaux municipaux et d'arrondissement, auxquelles, bien que les résultats ne soient pas encore disponibles, le taux de participation a encore une fois été très faible.

La réforme judiciaire est une autre priorité pour la Croatie. Le Premier ministre a récemment proposé une liste de mesures à adopter à cet égard, et la Commission suivra l'affaire de près, car elle est également très importante par rapport au développement économique.

Au sujet des relations avec les voisins, M. Leigh presse la Croatie de les améliorer, en particulier en ce qui concerne la décision d'étendre la juridiction croate à la mer Adriatique.

En ce qui concerne l'Accord de stabilisation et d'association, il note avec plaisir que l'application de l'accord temporaire se fait en douceur, mais récemment certaines dispositions commerciales et agricoles ont été remises en question, lorsque la Croatie a interdit l'importation de viande de bœuf en provenance de l'UE.

En conclusion, il confirme que la Commission continuera à apporter une assistance technique et financière à la Croatie.

**M. PLENKOVIC**, ministre conseiller auprès de la mission croate en UE, représentant le gouvernement croate, rappelle que la présentation de la candidature de son pays à l'adhésion à l'UE, en 2003, a été précédée de longues discussions, et il est assuré que l'on se rappellera de 2004 comme d'une année importante pour la Croatie. Il est heureux de rappeler aux députés que le président de la république, M. Mesic, se rendra au Parlement européen la semaine suivante. En ce qui concerne la coopération régionale, il estime que les premiers pas du nouveau gouvernement se dirigent dans la bonne direction.

**M. MIMICA** rappelle que les relations interparlementaires entre la Croatie et le Parlement européen sont très importantes pour son pays et il est fier d'annoncer qu'à l'occasion de cette 12<sup>e</sup> réunion, la composition de la délégation croate a été complètement modifiée, à l'image de choix politiques importants. Au sujet de la candidature de la Croatie à l'entrée dans l'Union européenne, il est convaincu que son pays deviendra bientôt un candidat officiel, si les critères appliqués à la Croatie sont les mêmes que pour les pays de la «première vague» de l'élargissement. Après tout, la Croatie se conforme déjà, selon lui, aux critères économiques et à l'acquis communautaire dans la législation. Tout comme pour les critères politiques, il ne pense pas qu'il s'agit ici d'une liste de problèmes impossibles à résoudre pour la Croatie, et il ne partage pas l'avis selon lequel la Croatie serait sous le contrôle de l'UE: la Croatie est un partenaire de l'UE et la Commission peut aider le pays à remplir les critères.

Le nouveau gouvernement a mis sur pied un plan de travail en quatre ans, qui n'oublie aucun des problèmes liés au respect des critères politiques, mais les observateurs doivent comprendre que la Croatie sort d'une guerre, et ne doit pas uniquement assumer la transition entre un régime communiste et un régime démocratique. Néanmoins, la Croatie ne demande pas à être traitée avec plus de douceur pour l'adhésion à l'Union européenne, elle voudrait juste être jugée selon les mêmes principes que ceux appliqués aux autres candidats à l'élargissement. Il est conscient que la collaboration avec le TPIY est un des principaux critères politiques, il considère que la coopération actuelle est meilleure que jamais. Le problème concernant le général Gotovina ne doit pas être abordé par rapport à la question «pourquoi n'est-il pas encore à La Haye?» mais plutôt «la Croatie a-t-elle tout mis en œuvre pour coopérer avec le TPIY au sujet de cette mise en accusation?».

Pour terminer, il présente individuellement chaque membre de la délégation croate.

## **1. Adoption du projet d'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

## **2. Approbation du procès-verbal de la 11<sup>e</sup> réunion interparlementaire Parlement européen – Sabor croate, des 24 et 25 mars 2003 à Zagreb**

Le procès-verbal est approuvé.

### **3. Les réformes de l'administration judiciaire et publique**

**M. MIMICA** est conscient qu'il y a de nombreuses difficultés dans le pays à ce sujet, et la classe politique, les hommes d'affaires et les investisseurs le savent aussi. La Croatie a véritablement besoin d'un système judiciaire efficace, mais personne ne s'attend à ce qu'il soit mis en place du jour au lendemain. Le gouvernement et le Parlement prévoient, à travers un plan de réforme stratégique à moyen terme, de raccourcir les procédures judiciaires, qu'elles soient compatibles avec les droits de l'homme et le droit européen, tant dans les procédures nationales qu'internationales, et de les rendre plus efficaces et caractérisées par plus de compétence. Pour atteindre ces résultats, la Croatie a l'intention de lancer un système global de formation des juges. Des investissements sont nécessaires dans le secteur judiciaire, et il se réjouit qu'une partie d'entre eux proviendront de l'UE, de la Banque mondiale et des États-Unis: au total, 50 millions d'euros seront accordés, par exemple, pour le système informatique des cours (la Croatie vient de recevoir environ 1700 équipements informatiques au début de l'année); pour la modernisation et la mise à jour du cadastre (32 millions de dollars). Le nombre élevé de procédures judiciaires en attente représente un problème majeur: en 2003, elles étaient au nombre de 1,4 million, bien que plus de 900 000 d'entre elles n'étaient pas des procès mais des litiges, des procédures d'héritage, d'exécution, etc. À ce sujet, il existe un projet qui consiste à attribuer des compétences aux notaires, car ces affaires ne doivent pas nécessairement passer devant une cour. Une autre mesure envisagée est de soulager la Cour suprême de certaines procédures, qui pourraient être traitées par des cours inférieures. Il est sûr qu'en l'espace de quelques années, le système judiciaire croate peut s'aligner sur celui des autres États membres de l'Union européenne. L'administration publique croate se trouve dans la même situation, et des premières mesures ont été prises en vue de réduire le nombre de ministères et de membres du gouvernement (ils passent de 24 à 15), alors que les étapes suivantes concerneront l'amélioration de la qualité des experts employés par l'administration publique. De manière générale, bien que l'administration croate ait certainement besoin d'être davantage améliorée, si on compare sa situation avec celle d'autres pays en transition au milieu des années quatre-vingt-dix lorsqu'ils préparaient leur adhésion à l'UE, on peut constater que la situation de la Croatie est relativement satisfaisante.

**M. MAYER** rappelle que l'Union européenne est une communauté régie par l'État de droit, dont la base est la constitution légale, et non la politique ou la diplomatie. En Croatie, il est important de distinguer les véritables problèmes de fonctionnement de la justice des problèmes insignifiants. Parmi les premiers figurent la disponibilité de personnel qualifié, qui est également demandé au sein de l'administration publique, le principe du juge naturel établi par la loi, la division du pays en diverses circonscriptions judiciaires, etc. La justice et l'administration sont des services destinés aux citoyens, et non le contraire!

**M<sup>me</sup> PACK** a le regret de dire qu'elle reçoit souvent des plaintes de citoyens croates, déclarant qu'ils n'ont pas droit à des jugements équitables et que le système judiciaire est politisé. Elle mentionne à cet égard un article paru dans le journal *Feral Tribune* de la semaine du 5 au 11 décembre 2003 sur la cour constitutionnelle de Croatie, la décrivant comme une institution

peu crédible, dont la plupart des membres n'ont pas de réelles compétences. Ensuite, au sujet de la décentralisation administrative, elle s'inquiète de la lenteur du processus.

**M. MIMICA** est reconnaissant pour les bons conseils ressortis de l'échange interparlementaire, par exemple la suggestion de M. Mayer d'introduire un meilleur système de distribution des affaires entre les juges, mais il considère que le principal problème du judiciaire dans le pays relève des compétences et non de la politisation: en fait, au début des années quatre-vingt-dix, lorsque la Croatie est devenue un État indépendant, elle ne disposait pas de juges à même de remplir leurs devoirs de manière professionnelle.

**M. LISI** est surpris d'entendre que l'influence politique sur le système judiciaire n'est pas considérée comme un problème en Croatie, et il invite ses collègues à réfléchir à l'exemple de l'Italie, qui a clairement démontré que c'était un vrai problème!

**M. MIMICA** répond qu'il s'agit d'un malentendu, il voulait souligner le problème de la charge excessive de travail des juges.

**M. MAYER** est convaincu que le système judiciaire croate a un problème d'organisation: par exemple, les juges devraient disposer de suffisamment de temps pour rendre leurs décisions, et ne devraient pas être chargés de tant de tâches administratives.

**M. MIMICA** est totalement d'accord et déclare que c'est là une raison supplémentaire de réformer la justice en Croatie.

**M<sup>me</sup> OBRADOVIC**, ministre adjointe au ministère de l'intégration européenne, illustre certaines des propositions d'amendement de la législation croate sur le système judiciaire, qui inclut également une réforme du système de distribution des affaires, une amélioration des compétences des conseillers judiciaires, l'introduction d'un nouveau système d'évaluation des aptitudes des juges et une mise à niveau du centre de formation des juges pour passer à celui d'une Académie, qui proposerait une formation sur le droit européen, les droits de l'homme et d'autres sujets.

#### **4. Application de la loi constitutionnelle sur les minorités et le retour des réfugiés**

**M. PUPOVAC** rappelle que la loi constitutionnelle sur les minorités a été adoptée il y a plus d'un an et il résume son objet principal. La représentation et la participation des minorités dans la vie politique a été améliorée grâce à une augmentation de cinq à huit du nombre de sièges parlementaires accordés aux minorités, dont certaines n'étaient pas du tout représentées auparavant. Il reste encore à appliquer les dispositions sur la représentation des minorités dans les gouvernements locaux (municipalités, comtés, villes), au niveau du judiciaire et de la police. Il souligne que le Premier ministre s'est engagé à suivre personnellement le processus, et à ne pas le laisser n'être qu'une promesse en l'air. En ce qui concerne les récentes élections partielles pour les représentants des minorités au sein des organes gouvernementaux locaux, il admet que le taux de participation était très faible, en partie parce que les gens n'étaient pas bien informés et en partie parce que le gouvernement et les autorités locales n'ont pas pris suffisamment de mesures pour avoir un meilleur taux de participation. Le Conseil national des minorités, qui a été institué avec la loi constitutionnelle, est chargé de conseiller le gouvernement sur les programmes, l'assistance financière et de prendre en considération les activités des minorités au sein des conseils locaux. Malheureusement, les représentants des minorités élus au niveau local en 2003

ne disposent pas de ressources financières dans leur ville. Le récent accord conclu entre le Premier ministre et les Serbes et les autres représentants des minorités avait dès lors pour objectif d'accélérer l'application de la loi constitutionnelle.

En ce qui concerne le retour des réfugiés, il déclare que des progrès sont réalisés, une tendance plus ou moins manifeste selon les périodes. Certains problèmes, néanmoins, ne sont pas résolus: la loi sur l'amnistie n'a pas été appliquée, on dénombre des arrestations arbitraires, en particulier de jeunes personnes revenant au pays, et le gouvernement en fonction doit accélérer le processus de re-appropriation des propriétés.

Quant à la reconstruction, le gouvernement a fait preuve de bonne volonté et a accordé un budget important, afin que d'ici à la fin de l'année, toutes les demandes en suspens aient été traitées.

Toutefois, d'une manière générale, ce qui est nécessaire pour une politique durable des retours, c'est le développement économique.

En conclusion, l'accord signé par le Premier ministre et les Serbes et autres minorités a tout pour mener à la réconciliation et, en outre, il a été rédigé de manière très concrète et pragmatique.

**M. SWOBODA** partage l'avis que l'intégration des minorités dans le pays est très importante. Le faible taux de participation aux élections pour la représentation des minorités dans les organes des gouvernements locaux peut être interprété de diverses manières (le temps disponible était peut-être trop court, les personnes au niveau local n'ont peut-être pas évalué l'importance du vote), mais le point principal est l'application des lois et l'apport d'un soutien approprié aux minorités. Dans le domaine du retour des réfugiés, les délais fixés dans les divers textes pertinents étaient très courts, ce qui devrait stimuler une action rapide. En ce qui concerne la re-appropriation des propriétés, il déclare qu'il est extrêmement important d'élaborer un plan de développement pour les régions concernées, car une partie de la résistance locale aux retours est liée à des conditions économiques désastreuses dans les régions concernées. Le gouvernement pourrait encourager les investissements dans ces régions, et soulager la situation générale du chômage. Il mentionne un document publié par le ministère de la famille, selon lequel 12 949 réfugiés vivent toujours en Serbie-et-Monténégro, bien qu'ils désirent revenir en Croatie. Au sujet des réfugiés présents partout en ex-Yougoslavie, il mentionne deux chiffres différents: une source parle de 190 000 et une autre de 230 000 réfugiés. Le Parlement européen est résolument convaincu que le retour est un droit fondamental, et dans ce contexte, il salue la nouvelle attitude des autorités croates. Néanmoins, il est très important pour tout le monde de disposer de statistiques fiables: il demande le nombre de retours qu'attendent les autorités, afin de préparer correctement une politique active pour leur réintégration et le développement économique nécessaire. Même dans le cas où tous les réfugiés ne souhaiteraient pas revenir en Croatie, il est très important de savoir combien d'entre eux demanderaient la re-appropriation totale de leurs propriétés.

**M<sup>me</sup> PACK** est également d'avis qu'il est nécessaire de pouvoir trouver les informations pertinentes parmi les nombreux chiffres disponibles, qui ne reflètent pas toujours les données vraiment importantes, et il est également essentiel de savoir combien de personnes veulent réellement retourner en Croatie. En ce qui concerne les délais fixés dans les lois les plus récentes du gouvernement, elle considère qu'il est de toute façon préférable d'avoir des délais courts que pas de délai du tout.

Dans sa conclusion, elle demande quelles initiatives ont été prises au niveau local au sujet des retours, en particulier à Zadar, Knin et d'autres villes, et elle déclare qu'elle apprécierait de recevoir une réponse de la part d'un représentant du parti HDZ.

**M. LISI** déclare que les récents accords conclus entre le Premier ministre et les représentants des minorités ont été très appréciés et sont certainement importants pour la Croatie elle-même et pour les observateurs internationaux. En ce qui concerne plus particulièrement la minorité italienne, il estime toutefois que le gouvernement doit honorer ses devoirs non seulement dans le

domaine du retour des réfugiés, mais également, par exemple, dans le domaine de la compensation pour les propriétés des «esuli». Pour revenir sur le sujet des élections pour la représentation des minorités dans les municipalités, il déclare que, dans certains cas, il n'y a pas seulement eu un taux élevé d'abstentions, mais un véritable boycott des élections!

**M. PUPOVAC** a le regret de dire qu'on ne dispose d'aucun chiffre fiable sur les retours et, surtout, qu'il est impossible de trouver des chiffres qu'approuveront Zagreb et Belgrade. Dès lors, il est conseillé de se concentrer sur les garanties des réfugiés à leur retour. Il considère que le gouvernement en fonction a un programme très ambitieux, et ce n'est pas un mauvais élément en soi, ce serait un test pour le gouvernement, si l'on pense aux graves problèmes qui doivent encore être résolus en Croatie, tels que l'État de droit ou la restitution de la propriété. Parallèlement, le gouvernement a parfois tendance à vouloir exercer un pouvoir direct dans chaque centimètre carré du pays.

En réponse aux questions de M. Lisi, il est heureux de dire que la minorité italienne a pris part aux élections du 15 février dernier, ce qui n'avait pas été le cas à l'occasion des élections de mai 2003.

**M<sup>me</sup> PACK** déclare que, étant à peine rentrée de Bosnie-et-Herzégovine, elle a entendu de nombreuses personnes s'inquiéter du déroulement du retour des Croates dans la Republika Srpska. Dans ce contexte, elle encourage le nouveau gouvernement croate à mettre au point un accord avec la Bosnie-et-Herzégovine, afin de provoquer un jeu de «chaises musicales» constructif.

## **5. Situation économique en Croatie**

**M. JURCIC** fait part de diverses statistiques et est heureux de souligner que la Croatie enregistre un PIB en augmentation croissante depuis ces quatre dernières années (de 0 % en 1999 à plus de 4 % aujourd'hui) et un des taux d'inflation les plus faibles d'Europe (environ 2 %). Ceci prouve que l'économie croate se rétablit nettement après la pire des périodes de transition. L'économie croate, qui est celle d'un petit pays, se dirige principalement vers le secteur des services et c'est une économie ouverte, membre de l'OMC et de l'ALECE. Toutefois, la dissolution de la Yougoslavie se fait encore toujours sentir. Par exemple, la Croatie doit s'approvisionner à l'étranger, ce qui occasionne souvent des importations importantes et coûteuses (plus de 30 milliards de dollars en 2003). D'un côté, la Croatie exporte peu, moins de 6 milliards de dollars, ce qui cause un grand déficit de la balance commerciale. D'un autre côté, le pays enregistre un surplus significatif au niveau du tourisme et du transport. Un autre indicateur important est le chômage, qui s'élève 19 %, bien que, selon certains autres paramètres de l'Organisation internationale du travail, il n'atteint que 15 %. En ce qui concerne la dette extérieure, il semble que les chiffres ne soient pas particulièrement inquiétants pour un pays qui est toujours en transition. La Croatie a également créé des réserves de devises étrangères équivalant à environ 8 milliards de dollars. Sur le plan de la restructuration de l'économie, il déclare que le pays atteint la fin de la restructuration du secteur de l'énergie (privatisation de la compagnie pétrolière nationale INA, division en trois catégories du conseil croate de l'électricité), et mentionne certaines des plus importantes opérations de privatisation en cours (par exemple dans le secteur métallurgique, l'entreprise SISAK, la modernisation de la fabrique d'aluminium de Sibenik, la restructuration de l'entreprise Djuro Djakovic). Les problèmes les plus importants se trouvent dans le secteur agricole (entreprise Belje, l'IPK Osijek et les autres), qui a besoin d'être divisé en plusieurs parties et privatisé.

Dans le domaine de l'industrie navale, il est nécessaire de restructurer certains groupes, mais ils doivent d'abord devenir économiquement rentables. Pour le tourisme, la Croatie doit encore atteindre le maximum de son potentiel, car la privatisation de ce secteur n'est pas encore terminée. Il s'agit d'un secteur stratégique, qui offrirait une meilleure vie à de nombreuses personnes.

Dans le secteur bancaire, les réformes en cours demandent encore beaucoup de travail, tout comme la réforme du financement des pensions.

Il conclut que le retour des réfugiés est, évidemment, fortement lié à l'évolution du développement économique dans le pays. La Croatie doit encore restructurer sa politique économique et transformer son économie régionale en une économie nationale au sein de l'UE. Mais il y a de bons espoirs pour l'avenir en ce qui concerne la croissance et la réduction du taux de chômage.

**M. MASTORAKIS** a le regret de mentionner certains chiffres inquiétant sur le chômage et les mauvaises conditions des réfugiés. Il souligne également que la plupart des banques sont la propriété d'étrangers, ce qui pourrait poser problème. La réduction des dépenses publiques, par exemple au sein de l'armée, avait été recommandée par le FMI. En ce qui concerne les investissements, il s'inquiète qu'il n'y en ait pas assez en Croatie, comme par exemple dans le secteur agricole, à la campagne. La bureaucratie et la lourde administration publique représentent également un obstacle au développement économique. La sécurité juridique, les droits de propriété et la privatisation sont les autres secteurs qui nécessitent des actions supplémentaires. L'investissement étranger est toujours modeste en Croatie. Même si l'on considère tous ces éléments, la Croatie est certainement la première économie des Balkans occidentaux quoi qu'il arrive. Le Sommet de Thessalonique a clairement encouragé la Croatie, et la présidence grecque a salué la candidature de la Croatie à l'adhésion à l'UE.

Il existe de très bonnes opportunités de progrès économique dans la région et, idéalement, un territoire continu de développement économique pourrait être créé, s'étendant de la Croatie à la Grèce. Il reste toutefois des «points noirs», comme le Monténégro et l'Albanie. Les couloirs transeuropéens couvrant cette région pourraient être extrêmement importants pour le développement économique.

**M<sup>me</sup> PACK** considère qu'il n'est pas juste d'imputer au nouveau gouvernement la responsabilité des aspects problématiques qui existaient déjà bien avant qu'il n'arrive au pouvoir. Elle invite les autres députés croates à donner des informations sur le processus de privatisation, qui est très important selon elle, sur la situation des revenus dans le pays, particulièrement vis-à-vis des prix élevés, qui ne correspondent pas aux salaires actuels, et sur les connexions aériennes, qui ne sont pas idéales.

**M. JURCIC**, en réponse à M. Mastorakis, déclare que la Croatie ne dispose pas d'espaces verts car ils sont trop coûteux. Le salaire moyen dans le pays se situe entre 400 et 700 euros par mois. Il ne considère pas comme problématique le fait qu'autant de banques installées en Croatie soient des propriétés étrangères. La plupart des problèmes sont survenus avec les privatisations incorrectes qui se sont déroulées dans les années quatre-vingt-dix, mais ce qui manque réellement à la Croatie, ce sont les bénéfices et les avantages de la situation pour attirer les investissements étrangers. Il veut également souligner que certaines mesures positives ont été prises. Il estime lui aussi que les prix des facilités pour touristes sont assez élevés, mais la demande, jusqu'ici, est assez limitée! Les citoyens croates, c'est certain, ne peuvent pas se permettre de payer de tels prix. En conclusion, il rejoint l'opinion de M<sup>me</sup> Pack selon laquelle les

horaires des avions dans le pays ne conviennent pas toujours, en raison de problèmes organisationnels.

**M<sup>me</sup> PACK** insiste sur le fait que les connexions aériennes en Croatie sont absolument insuffisantes, et pas seulement en période touristique, et elle presse les autorités du pays d'agir.

**M. MIMICA** rappelle que la compagnie aérienne croate n'a que dix avions, dès lors il ne peut pas y avoir plus de vols qu'à l'heure actuelle et ce n'est qu'en 2006 que la Croatie pourra acheter de nouveaux avions. Il mentionne également l'accord «Open Skies», en rapport avec le transport aérien en Croatie, qui permettrait, une fois que la Croatie serait membre de l'UE, de tirer parti d'autres transporteurs européens. Il invite ses collègues à considérer que, s'agissant de l'économie en Croatie, il ne faut pas non plus oublier la pression des marchés de l'UE. La législation croate est de plus en plus proche du droit européen, et l'économie de marché croate fonctionne de mieux en mieux. La raison pour laquelle la privatisation n'est pas encore terminée est que le pays doit encore surmonter certains héritages de la guerre. Mais le principal est que la compétitivité de l'économie croate s'améliore, et c'est extrêmement positif à la lumière des critères de Copenhague. Se référant à l'image qu'a M. Mastorakis de l'envergure du développement économique, il confirme que la Croatie voudrait évidemment en faire partie et être une économie totalement ouverte avec l'UE, mais le pays a besoin d'importer des matières premières de l'étranger, et également de pays non européens. Il rappelle que dans le passé, l'application de l'Accord temporaire de stabilisation et d'association a posé certains problèmes, par exemple lorsque la Croatie a été accusée de violer l'accord en 2001 pour une importation de sucre, à cause du besoin de retracer la véritable origine des produits.

Un autre aspect problématique est le fait que la Croatie n'est pas encore en mesure d'atteindre son potentiel d'exportation maximal. Le pays n'atteint à présent que 40 % de son potentiel.

**M<sup>me</sup> PACK** demande pourquoi la Croatie doit importer des matières premières de pays non européens, et de quels pays elles proviennent.

**M. MIMICA** répond que la raison est liée aux frais de douane. Selon les règles de l'Accord de stabilisation et d'association, chaque produit doit être fabriqué avec des matières premières venant soit de Croatie soit de l'UE. Dans une certaine mesure, les matières premières peuvent également venir d'autres États européens qui ne font pas encore partie de l'UE mais appartiennent à l'OMC. Si la Croatie importait toutes ses matières premières de pays tels que la Chine, l'Inde ou le Pakistan, alors elle ne serait pas apte à bénéficier d'une exonération de frais de douanes lorsqu'elle importe ses produits dans l'UE.

**M<sup>me</sup> PACK** demande à nouveau pourquoi la Croatie achète ses matières premières dans de tels pays.

**M. JURCIC** confirme qu'il y a un problème d'«accumulation» de pays européens d'origine, comme la Hongrie, la Pologne, etc. Cela s'appelle un «système paneuropéen»: si la Croatie achète des matières premières ou des produits non finis à des pays de l'UE et qu'elle exporte ces produits dans l'UE, elle ne peut pas bénéficier de l'exemption de frais de douane, car elle ne fait pas partie, du moins pas encore, du «système paneuropéen». En ce qui concerne les matières premières ou de base, la Croatie, en tant que petit pays, a souvent estimé qu'il était moins cher de les acheter à des pays plus éloignés.

**M. JANDROKOVIC** déclare que le gouvernement veut encourager les petites et moyennes entreprises mais premièrement, il faut créer un nouveau climat commercial, par exemple en

accordant des prêts spéciaux aux personnes désireuses de créer une nouvelle entreprise, et ensuite en éliminant les barrières administratives et en améliorant l'efficacité du système judiciaire.

**M. ZUBOVIC**, au sujet du transport, invite ses collègues députés européens à prendre en considération les investissements importants déjà apportés à la construction de routes. L'autoroute vers Split, par exemple, doit être ouverte rapidement.

**M. LISI** encourage ses collègues croates à traiter la politique des transports d'un point de vue régional, pas seulement national. Le «lac Adriatique» devrait être géré comme un seul réseau de transport. Au sujet des investissements étrangers, il déclare qu'un des problèmes les plus importants est la non-fiabilité du système de cadastre et l'insécurité juridique qui règne dans le pays.

## **6. Coopération régionale et questions ouvertes avec les pays voisins**

**M. JANDROKOVIC** introduit le sujet en soulignant que le gouvernement croate souhaite nouer de bonnes relations avec tous les pays de la région, et il y a eu un consensus politique à ce sujet, en ce qui concerne la souveraineté de l'État et les lois et accords internationaux. Il décrit alors la situation pour chaque pays voisin. En ce qui concerne la Slovénie, il y a quelques questions ouvertes, principalement héritées de l'ex-Yougoslavie, mais les deux pays cherchent des solutions. Récemment, une réunion des deux ministres des affaires étrangères a été organisée durant laquelle on a pu observer une «bonne atmosphère». L'Italie est un partenaire important de la Croatie dans de nombreux domaines. Récemment, un dialogue structuré entre les Premiers ministres Berlusconi et Sanader a été mis en place. Il pourrait se poursuivre au niveau des hauts représentants, particulièrement pour des accords possibles sur la protection de la pêche et de l'environnement. Les relations avec la Bosnie-et-Herzégovine ont fait l'objet d'un consensus au sein des différents partis politiques croates, et elles doivent être développées plus en profondeur, en respect total de la souveraineté de la Bosnie-et-Herzégovine. Au sujet de la Serbie-et-Monténégro, la Croatie espère que ce pays respectera tous ses engagements sur les droits de l'homme et l'État de droit et, en signe de bonne volonté, les deux États ont décidé de proroger le système d'absence de visa entre eux. Néanmoins, la Croatie a quelques préoccupations au sujet du trafic d'êtres humains, un problème qui doit être traité plus fermement. Avec la Macédoine, aucun problème relationnel n'est à déplorer.

**M. LISI** admet que des progrès considérables ont été réalisés durant les cinq dernières années dans les relations avec la Serbie-et-Monténégro, et dans une certaine mesure, avec la Bosnie-et-Herzégovine. Malheureusement, cette image positive a été d'une certaine manière abîmée par la décision unilatérale croate de proclamer une zone de souveraineté exclusive sur la mer Adriatique, et il ignore pourquoi la Croatie a dressé un tel obstacle sur le chemin vers l'intégration européenne. Il reconnaît que cette décision n'a violé aucune disposition internationale mais, en fait, elle a davantage compliqué les choses car la Croatie a provoqué intentionnellement une «plaie» juridique au niveau des politiques de Copenhague! Pour un observateur extérieur, il est difficile de comprendre l'attitude de la Croatie. Tout le système de l'UE est fondé sur le multilatéralisme, et cette décision n'est pas une belle «carte de visite» dans ce contexte! Il souligne qu'il exprime là l'avis du Parlement européen, pas seulement son avis personnel! Néanmoins, le Parlement européen se félicite des discussions entamées avec les pays voisins et espère qu'il sera possible de trouver une solution positive à ce problème. Bien que

cette décision unilatérale ait été prise par le précédent gouvernement et le précédent Parlement, il encourage fortement ses collègues croates à accélérer la procédure et à trouver une solution avant le 1<sup>er</sup> mai 2004.

En ce qui concerne les relations avec l'Italie, il rappelle qu'un mémorandum d'accord a récemment été signé en Istrie.

**M<sup>me</sup> PACK** déclare que le Parlement européen ne veut pas menacer la Croatie et rappelle que certains questions sont ouvertes avec les pays voisins depuis de nombreuses années, par exemple avec la Slovénie en ce qui concerne le problème des frontières et la question de la Ljublianska Banka. Il est également nécessaire de comprendre la position croate sur ces questions. Au sujet de la Baie Piran, il semble à présent que l'on va faire appel à un arbitrage international. En ce qui concerne la pêche dans la mer Adriatique, elle mentionne que, selon certaines sources, les pêcheurs italiens l'exploitent trop, et il est urgent de trouver une solution pour les trois pays concernés. Elle rappelle que le Parlement européen a déjà envoyé un message politique à la Croatie avec sa résolution de novembre 2003, et peut-être y en aura-t-il un autre dans la déclaration finale de cette réunion interparlementaire.

**M. LISI** clarifie ses propos et déclare qu'il n'avait pas l'intention de menacer qui que ce soit, il veut juste faire une suggestion politique amicale à la Croatie.

**M. DORIC** rappelle que les organes gouvernementaux locaux ont également un rôle à jouer dans ces questions. De nombreux problèmes débattus durant cette réunion interparlementaire ont déjà été résolus au niveau local. Dès lors, il est conseillé de poursuivre fermement le processus de décentralisation en Croatie, ainsi que d'exploiter les possibilités d'une coopération transfrontalière, par exemple grâce la mise en place des Euro-régions.

\*\*\*\*\*

La séance est suspendue à 18 h 30 et reprend le lendemain, le 18 février 2004, à 9 h 15.

\*\*\*\*\*

## **7. La coopération de la Croatie avec le TPIY (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie)**

**M. JURICA** désire souligner que la Croatie est totalement engagée dans la coopération avec le TPIY et continue à dialoguer avec le Tribunal, dans le cadre de la loi constitutionnelle sur la coopération avec le Tribunal. C'est une question juridique, et toute politisation doit être éliminée. Le gouvernement a déjà pris des mesures importantes à ce sujet, et on sait que deux nouvelles dispositions doivent être ajoutées rapidement. Les réformes introduites ont déjà permis le transfert de certains procès aux cours croates. Il mentionne un récent appel du vice-Premier ministre au général Gotovina lui demandant de se rendre au ministère public du TPIY et de se présenter à La Haye pour répondre des accusations dirigées contre lui. Le Premier ministre a également déclaré récemment que le procureur a dit, dans un entretien avec la télévision croate, que l'objectif était d'atteindre une coopération équitable.

**M<sup>me</sup> PACK** demande quelle est la composition du Conseil pour la coopération avec le TPIY, et elle désire plus particulièrement savoir si ses membres sont indépendants.

**M. JURICA** répond que le Conseil est présidé par le ministre de la justice, et se compose du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur, du ministre de la défense, d'un professeur de la faculté de droit de l'université de Zagreb, d'un ministre adjoint et d'un avocat.

**M<sup>me</sup> PACK** désire connaître la réaction de l'opinion publique croate au moment du jugement délivré par le tribunal de Rijeka sur les événements tragiques qui se sont produits à Gospić en 1991 et qui a condamné les accusés à des peines d'emprisonnement relativement longues. D'un autre côté, elle déclare qu'apparemment, très peu de cas concernent la Croatie dans les procès en suspens à La Haye.

**M. JURICA** déclare qu'il n'est pas bien informé, et que le procureur a annoncé que deux nouvelles dispositions seraient publiées très prochainement, mais personnellement il ne connaît pas leur nom et ne dispose pas d'autres détails.

**M<sup>me</sup> PACK** demande quel est le sentiment du Parlement croate par rapport au fait que les Pays-Bas et le Royaume-Uni refusent de ratifier l'Accord de stabilisation et d'association UE-Croatie, étant donné que la Croatie n'est pas en mesure d'arrêter le général Gotovina et de le livrer à La Haye. Elle mentionne un article publié dans *Le Monde* le 4 février 2004, selon lequel le général Gotovina serait protégé par des cercles français, en sa qualité d'ancien membre de la légion étrangère, qui lui auraient fourni un passeport; elle mentionne aussi un entretien accordé au journal *Slobodna Dalmacija*, dans lequel il a déclaré que le général Gotovina ne se rendrait pas au TPIY en tant qu'accusé, mais qu'il voudrait d'abord témoigner à Zagreb avec le statut de suspect. Elle rappelle que, au cours de la 11<sup>e</sup> réunion interparlementaire de Zagreb en 2003, il y a eu une longue discussion sur la coopération de la Croatie avec le TPIY, et M. Tomac a donné aux participants des explications détaillées sur la position croate dans ce contexte.

**M. JURICA** déclare que, malheureusement, aucune date précise n'est actuellement disponible pour les procès nationaux organisés en Croatie en relation avec les crimes de guerre commis au moment de la dissolution de la Yougoslavie.

**M<sup>me</sup> PACK** souligne que le Parlement européen attendait avec impatience la coopération totale de la Croatie avec le TPIY, et rappelle les garanties données dans ce contexte par le ministre des affaires étrangères, M. Zuzul, qui s'est récemment exprimé devant la commission des affaires étrangères du Parlement européen.

## **8. Application de l'Accord de stabilisation et d'association et perspectives futures pour l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne**

**M. MIMICA** rappelle que 2004 est la troisième année de l'application de l'Accord temporaire de stabilisation et d'association. On pensait que six années étaient nécessaires pour atteindre la «vitesse de croisière», mais la Croatie est déjà parvenue à adopter 80 % des mesures nécessaires après les deux premières années, et 97 % pour 2003. En Croatie, des réformes ont été menées, non seulement en vue d'appliquer l'Accord ou pour l'adhésion de la Croatie à l'UE, mais aussi pour permettre aux citoyens croates de «vivre une vie meilleure dans une meilleure Croatie». Les réformes étaient principalement d'ordre économique. Il mentionne que trois États membres de l'UE n'ont pas encore ratifié l'Accord de stabilisation et d'association: les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Italie, et il déclare que, si ce fait devait ralentir le processus d'adhésion à l'UE, la Croatie souffrirait certainement de conséquences négatives, de récession politique et économique. Il veut s'assurer que le gouvernement croate a bien compris son rôle et ses responsabilités dans le processus d'adhésion à l'UE, ainsi que l'importance de l'exemple croate pour toute la région. Le gouvernement veut faire preuve de sa vocation européenne claire et agir selon les critères et normes européens. L'intégration européenne est la première priorité et le processus de stabilisation et d'association en est une partie importante. Dans ce contexte, il se réjouit que le gouvernement croate n'ait pas répété les erreurs de Hayder ou de Mecjar en Autriche et en Slovaquie: la vocation européenne claire du nouveau gouvernement a été longuement débattue et démontrée au Parlement, au cours de discussions profondes avec les commissions des affaires étrangères et de l'intégration européenne. Pour 2004, le gouvernement a esquissé un plan d'intégration européenne précis et plus de 50 lois doivent être adoptées: la Croatie a décidé, pour 2004, d'aller encore plus loin avec les obligations contractuelles envisagées par l'Accord avec l'UE, et de commencer à harmoniser les 30 chapitres de l'acquis. En outre, la Croatie révisera, en juin 2004, son plan à la lumière du partenariat européen de la Commission, qui sera en quelque sorte un «guide obligatoire» pour la Croatie. Il ne voit aucun problème dans l'harmonisation du système légal ou économique croate avec les critères de l'UE: la Croatie, pour ses critères politiques, a dû se concentrer sur la coopération avec le TPIY. De manière générale, la Croatie a beaucoup à faire avec l'application, les arrêtés, etc., et elle a besoin d'assistance financière de la part de l'UE pour préparer l'adhésion. Il espère véritablement que la Croatie deviendra candidate au milieu de l'année 2004 et qu'elle sera apte à entamer les négociations d'ici la fin de l'année, afin de devenir membre en 2007.

**M. BALTAS** se réjouit que cette réunion interparlementaire permette à tout le monde de comprendre la situation en Croatie et que les implications des relations UE-Croatie soient meilleures. Grâce à l'Accord temporaire de stabilisation et d'association, la Croatie a déjà pris d'importantes mesures qui prendront alors également de la valeur après l'entrée en vigueur de l'accord principal, et la Commission l'a déjà reconnu. En ce moment et de manière inhabituelle, le Parlement européen rédige un rapport sur la Croatie avant la publication de l'avis de la Commission, et cette réaction devait confirmer l'intérêt de l'institution pour le pays. Il prévient que le Parlement européen sera très sévère dans son rapport. Il est évident que la Croatie a fait de grands progrès, mais il faut toujours aller résolument de l'avant pour atteindre les objectifs fixés

le plus rapidement possible. Le Parlement européen attend impatiemment de bons résultats dans le dialogue entre la Croatie et l'Italie et la Slovénie. Il espère pouvoir prendre part à d'autres réunions avec les parlementaires croates le plus tôt possible et pouvoir à chaque fois constater que certaines des questions en suspens sont presque résolues.

**M<sup>me</sup> PACK** partage l'opinion de M. Mimica sur les bons résultats de la Croatie dans l'application de l'Accord de stabilisation et d'association et rappelle combien il est important de trouver des solutions approuvées par tous sur les problèmes régionaux exceptionnels. Elle prévient ses collègues croates que le climat au sein de l'UE deviendra de plus en plus «froid» vis-à-vis des nouvelles demandes d'adhésion. De nombreuses personnes n'ont vu que des difficultés dans les nouvelles candidatures. Dès lors, il est extrêmement important que les efforts de la Croatie pour résoudre et éliminer tous les problèmes exceptionnels portent leurs fruits.

Elle rappelle que, lors de la récente Conférence des présidents du Parlement européen rassemblant les présidents des parlements participant au processus d'élargissement, qui s'est tenue à Budapest et s'est étendue aux présidents des parlements des Balkans occidentaux, il a été souligné que le traitement de la candidature de la Croatie à l'adhésion à l'UE serait un test fondamental pour les autres pays de la région.

Elle est convaincue qu'un certain lien existe entre le processus de ratification de l'Accord de stabilisation et d'association et l'avis de la Commission, et elle conseille à ses collègues parlementaires de mettre sous pression les parlements et les gouvernements qui n'ont pas encore terminé la procédure.

**La baronne LUDFORD** s'excuse pour son retard et, après avoir demandé la permission de revenir brièvement au point 7 de l'ordre du jour, déclare que, bien qu'elle ne soit pas supposée parler pour le gouvernement britannique, elle ne pense pas que le Royaume-Uni changera prochainement son attitude vis-à-vis de la ratification de l'Accord, parce qu'il n'y a pas encore de preuve convaincante que la Croatie coopère réellement avec le TPIY.

**M. MIMICA** estime que, s'il a bien compris les déclarations du commissaire Patten, il n'y a aucun lien, en termes juridiques, entre la ratification de l'Accord et la décision de l'UE d'accorder à la Croatie le statut de pays candidat. Mais il est important de convaincre les pays qui ne l'ont pas encore ratifié d'effacer leurs réserves.

**La baronne LUDFORD** souligne que la coopération avec le TPIY est une question juridique, non politique. Pour l'élargissement de l'UE, il est important de s'assurer que chaque pays désireux d'être candidat atteigne les normes et fasse les progrès cruciaux requis pour pouvoir entamer les négociations. Tous les États membres de l'UE devraient être d'accord sur ce point et agir conformément à cela.

**M. MIMICA** admet que la coopération avec le TPIY est une question juridique.

**M. DORIC** déclare qu'il était intelligent de transférer le procès «Gospic» à une cour nationale, à Rijeka, car s'il s'était déroulé à La Haye, le peuple aurait soutenu de manière inconditionnelle les accusés, particulièrement le général Norac.

**M. PUPOVAC** est convaincu que la coopération de la Croatie avec le TPIY devrait s'améliorer, mais il se demande de quelle manière. Malheureusement, le dynamisme s'est partiellement éteint au début du mandat du gouvernement Racan, et maintenant il risque encore de s'éteindre. La coopération avec le TPIY ne concerne pas uniquement le général Gotovina, il est également

important de vérifier si les cours nationales croates seront capables de gérer les procès liés aux crimes de guerre. Les cours nationales doivent être renforcées.

Pour en revenir au point 8 de l'ordre du jour, il déclare que, malheureusement, l'enthousiasme pour les futurs élargissements s'amenuise, pas uniquement au sein des États membres présents, mais également parmi les nouveaux pays de l'adhésion.

**M. SWOBODA** demande de ne pas perdre de vue que les critères d'adhésion à l'UE ont été clairement établis et ne seront pas redéfinis par une approche au cas par cas, pour la Croatie par exemple. Dans ce contexte, il invite ses collègues croates à observer le processus d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, où rien n'est considéré comme acquis, et actuellement, des modifications très sévères sur l'état de préparation de la Roumanie sont examinées par le Parlement européen. Bien sûr, l'attitude de l'UE envers la Croatie dépend énormément de la manière dont l'UE «digérera» l'adhésion des dix nouveaux membres et le problème difficile de la séparation de l'île de Chypre. Il existe des sentiments positifs envers la Croatie, mais ce n'est pas assez, et beaucoup jugeront le pays très sévèrement sur des actions concrètes, peut-être plus sévèrement que pour d'autres pays. On ne peut pas l'oublier.

**M. PUPOVAC** déclare que les députés croates n'assistent pas à la réunion afin d'éviter certaines des critiques possibles ou d'éviter certaines mesures requises, mais qu'ils sont présents pour tenter de coopérer au mieux avec le Parlement européen pour trouver les solutions nécessaires aux problèmes actuels.

**M<sup>me</sup> PACK** désire encourager ses collègues croates à être fiers de l'énorme processus réalisé dans l'harmonisation de l'acquis communautaire, et souhaite confirmer que le Parlement européen veut voir la Croatie avancer sur ce chemin.

En ce qui concerne la coopération avec le TPIY, elle considère que si le général Gotovina veut prouver qu'il est un bon citoyen, il doit alors se rendre au tribunal. Son cas rend les choses plus lentes et plus difficiles dans de nombreux autres domaines, et met le progrès en suspens. Dès lors, elle encourage ses collègues députés croates à faire leur possible dans cette affaire. D'un autre côté, il faut également reconnaître que, dans d'autres cas, la Croatie a montré un bon niveau de coopération avec le TPIY.

\* \* \*

Les présidents des deux délégations adoptent une déclaration conjointe, après un échange de vues sur celle-ci, avec la participation de la baronne Ludford, M. Swoboda, M. Mimica et M<sup>me</sup> Pampaloni, représentante de la DG Relex de la Commission européenne.

\* \* \*

## 9. Divers.

Néant.

## 10. Date et lieu de la prochaine réunion

**M<sup>me</sup> PACK** annonce que, après les élections du Parlement européen de juin 2004, toutes les délégations du Parlement européen seront recomposées et, plus que probablement, une délégation spéciale pour les relations avec la Croatie sera créée, peut-être sous la forme d'une délégation pour la commission parlementaire conjointe UE-Croatie. La première réunion pourrait alors se dérouler à Zagreb à une date restant à confirmer.

\* \* \*

Les présidents des deux délégations remercient tous les participants à la 12<sup>e</sup> réunion interparlementaire, M. Mimica en particulier se réjouit que la réunion ait été très intéressante pour les députés croates récemment élus et il souhaite poursuivre un partenariat constructif avec le Parlement européen. Ils remercient également le secrétariat et les interprètes et se saluent en attendant la prochaine réunion.

\* \* \*

La séance est levée à 10 h 55.

**DELTAGERLISTE/ANWESENHEITSLISTE/ΚΑΤΑΣΤΑΣΗ ΠΑΡΟΝΤΩΝ/RECORD  
OF ATTENDANCE/LISTA DE ASISTENCIA/LISTE DE PRESENCE/ELENCO DEI  
PRESENTI/PRESENTIELIJST/LISTA DE PRESENÇAS/LÄSNÄOLOLISTA/DELTAGARLISTA**

Til stede	Formandskabet/Vorstand/Προεδρείο/Bureau/Ufficio di Presidenza/Mesa/Puhemiehistö/J.L. Presidium: (*) PACK (1,2), SWOBODA (1), LUDFORD (2)
Anwesend	Medlemmer/Mitglieder/Μέλη/Members/Diputados/Députés/Deputati/Leden/Deputados/jäsenet/ Ledamöter: LISI(1), MASTORAKIS (1), MAYER (1)
Παρόντες	Stedfortrædere/Stellvertreter/Αναπληρωτές/Substitutes/Suplentes/Suppléants/ Membri supplenti/Plaatsvervangers/Membros suplentes/Varajäsenet/Suppleanter:
Present	
Presentes	
Présents	
Presenti	
Aanwezig	
Läsnä	
Närvarande	
Art. 153,2	BALTAS(1,2)
Art. 166,3	
Art. 162.6 Endv. deltog/Weitere Teiln./ Συμμετείχαν επίσης/Also present Participaron igualmente/ Participaient également/ Hanno partecipato altresì/ Andere deelnemers/ Outros participantes/ Muut osallistujat/ Dessutom deltog	
(Dagsorden/Tagesordnung Pkt/Ημερήσια Διάταξη Σημεί/Point OJ/Punto OG/Agenda Punt/Ordem do dia- punto/punto orden del dia/ Esityslista Kohta/Föredragningslista punkt):	

\* (P) =Formand/Vorsitzender/Πρόεδρος/Chairman/Président/Presidente/Voorzitter/Presidente/Puhemies/Ordförande  
(VP) =Næstform./Stellv. Vorsitz./Αντιπρόεδρος/Vice-Chairman/Vice-Président/Vicepresidente/Varapuhemies  
Ondervoorz./Vice-Pres./Vicepres/Vice ordförande.

Til stede den/Anwesend am/Παρόν στις/Present on/Présent le/Presente il/Aanwezig op/Presente em/Presente el/Läsnä/Närvarande den.

Efter indbydelse fra formanden/Auf Einladung d. Vorsitzenden/Με πρόσκληση του Προέδρου/At the invitation of the Chairman/Por invitación del presidente/Sur l'invitation du président/Su invito del presidente/Op uitnodiging van de voorzitter/A convite do presidente/Puhemiehen kutsusta/

På ordförandens inbjudan: PLENKOVIC (Minister Counsellor, on behalf of the Government of Croatia)

Radet/Rat/Συμβούλιο/Council/Consejo/Conseil/Consiglio/Raad/Conselho/Neuvosto/Rådet: GAFFEY (Irish Department of Foreign Affairs, on behalf of the Presidency in Office)

Kommissionen/Kommission/Επιτροπή/Commission/Comisión/Commissione/Commissie/Comissão/Komissio/  
Kommissionen: LEIGH, PAMPALONI, HAGLEITNER

Cour des comptes:

ECOSOC :

C.E.S.:

Andre deltagere/Andere Teilnehmer Επίσης Παρόντες/Also present Otros participantes/Autres participants/Altri partecipanti Andere aanwezigen/Outros participantes Muut osallistujat/Övriga deltagare		
Gruppernes sekretariat Sekretariat der Fraktionen Γραμματεία των Πολ. Ομάδων Secretariat political groups Secr. de los grupos políticos Secr. Groupes politiques Segr. dei gruppi politici Secr. van de fracties Secr. dos grupos políticos Puolueryhmien sihteeristö Gruppernas sekretariat	PPE-DE PSE ELDR Verts/ALE GUE/NGL UEN EDD NI	MAZZA, WORUM MACHMER CORLETT, MURPHY
Cab. du Président		
Cab. du Secrétaire général		
Generaldirektorat Generaldirektion Γενική Διεύθυνση Directorate-General Dirección general Direction générale Direzione generale Directoraat-generaal Direcção general Contrôle financier Service juridique Pääosasto Generaldirektorat	I II III IV V VI VII VIII	JARECKA GOMEZ KAUFFELD
Udvalgssekretariatet Ausschubsekretariat Γραμματεία επιτροπής Committee secretariat Secretaria de la comisión Secrétariat de la commission Segretariato della commissione Commissiesecretariaat Secretaria de comissão Valiokunnan sihteeristö Utskottssekretariatet		MAZZI ZISSIS, HARRIS
Assist./Βοηθός		WHITTALL, ESCOFET

\* (P) =Formand/Pres./Πρόεδρος/Chairman/Président/Voorzitter/Puhemies/Ordförande

(VP) =Næstform./Vize-Pres./Αντιπρόεδρος/Vice-Chairman/Vice-Président/Ondervoorz./Vice-pres/Varapuhemies/Vice ordförande.

(M) =Medlem./Mitglied/Μέλος/Member/Miembro/Membre/Membro/Lid/Membro/Jäsen/Ledamot

(F) =Tjenestemand/Beamter/Υπάλληλος/Official/Funcionario/Fonctionnaire/Funzionario/Ambtenaar/ Funcionário/Virkamies/Tjänsteman

**DELEGATION OF THE CROATIAN PARLIAMENT  
FOR THE 12th MEETING WITH  
THE DELEGATION FOR RELATIONS WITH THE COUNTRIES OF SOUTH-EAST  
EUROPE OF THE EUROPEAN PARLIAMENT**

**Brussels, 17 – 18 February 2004**

**Members:**

Mr Neven Mimica	independent	Chairman of the Delegation President of the European Integration Committee
Mr Neven Jurica	HDZ	President of the Foreign Affairs Committee
Mr Milorad Pupovac	Serbian minority	President of the Committee for Interparliamentary Cooperation
Mr Gordan Jandroković	HDZ	President of the Economy, Development and Reconstruction Committee
Mr Mario Zubović	HDZ	Member of Parliament
Mr Miljenko Dorić	HNS	Member of Parliament
Mr Ljubo Jurčić	independent	Member of Parliament
Ms Danira Bilic	HDZ	Member of Parliament

**Croatian Government**

Ms Tamara Obradovic      Assistant Minister, Ministry for European Integration

**Secretariat**

Ms Tatjana Briski      Secretary of the Committee of European Integration and the sub-  
committee for Relations with the European Parliament

**Abbreviations:**

HDZ - Croatian Democratic Union

HNS - Croatian People's Party

11.02.04